



PUBLICATION APRÈS L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Plateforme cantonale du 19 décembre 2025

MUNICIPALITE de SAVIESE

*Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ)
et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)
Zone de constructions et d'installations publiques A « Moréchon »*

L'administration communale de Savièse informe la population que la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones au lieu-dit « Moréchon » a été adoptée par l'Assemblée primaire le lundi 15 décembre 2025.

Conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), l'administration communale de Savièse dépose publiquement durant 30 jours, la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones au lieu-dit « Moréchon ».

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Ont qualité pour recourir les personnes qui maintiennent leur opposition et celles touchées par les modifications éventuelles apportées par l'Assemblée primaire au plan d'affectation des zones et au règlement communal des constructions et des zones au lieu-dit « Moréchon » et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Le recours au Conseil d'État doit être exercé dans les 30 jours dès la présente publication.

Savièse, le 19 décembre 2025

L'ADMINISTRATION COMMUNALE